



La pose des compteurs a débuté.

Qualité de vie en Gâtine-Choisilles et Pays de Racan dénonce l'installation "forcée" des compteurs électriques dans des communes du Nord-Touraine.

Tout débute par un constat. Des membres de l'association Qualité de vie en Gâtine-Choisilles et Pays de Racan, ainsi que quelques habitants concernés découvrent la pose de répéteurs par ERDF début janvier en l'absence totale d'information à la population.

Des lettres informant la pose de ces compteurs viennent seulement d'apparaître ici ou là dans quelques boîtes aux lettres d'habitants de Neuillé-Pont-Pierre et Charentilly.

L'association, qui a pour but de protéger la qualité de vie des habitants de son territoire, existe depuis 2003. Elle fut créée suite à l'annonce du risque d'installation d'un incinérateur de déchets pour le département à Neuillé-Pont-Pierre et du classement ICPE et Seveso pour les entreprises (polluantes) autorisées à s'installer sur la zone Polaxis.

Attentive, donc, aux divers risques de pollution, cette association a été interpellée sur la question des compteurs communicants... L'association tire la sonnette d'alarme. Selon Sarah Blanchet, présidente, « *les habitants doivent être sensibilisés à l'installation de ces compteurs et devraient avoir le droit de s'opposer à leur installation* ».

Ces appareils, rapporte l'association, utilisent la technologie CPL (courant porteur en ligne) et émettent des ondes électromagnétiques reconnues comme « potentiellement cancérigène » de catégorie 2B par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) qui dépend de l'OMS.

« *Faudra-t-il blinder tous les fils électriques des foyers ? Difficilement possible et coûteux... Et que faire des compteurs, répéteurs, concentrateurs qui seront installés partout pour la transmission des données ?* » se demande Sarah Blanchet.

Au Canada, le gouvernement a fait machine arrière, l'Allemagne a renoncé à cette installation et déjà presque une vingtaine de communes en France ont délibéré pour refuser ces compteurs dits « intelligents ».

Un courrier envoyé à quatre maires

Le magazine Que Choisir écrivait déjà, dans son numéro du 2 décembre 2015 : « *L'énorme problème, c'est que Linky n'apporte rien, strictement rien aux usagers. Il risque même d'alourdir leurs factures sans contrepartie !* » Ce que l'association a bien noté.

Les réseaux électriques appartiennent aux communes qui ont délégué certaines compétences au Sieil. Une délibération du conseil municipal est possible en opposition au déploiement de ces compteurs. L'association vient donc d'envoyer un courrier à quatre maires du territoire en ce sens. Elle précise que chacun peut également entamer une démarche personnelle et refuser l'installation. De nombreux sites Internet existent et peuvent aider dans la démarche.

Notamment celui créé par Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire, en Gironde, et fondateur de l'Observatoire du nucléaire : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Site Internet de l'association : www.qualdevie.com

Correspondante NR : Bénédicte Chardome